



## COMMUNE DE ST SORLIN D'ARVES

Département de la Savoie – Arrondissement de St Jean de Maurienne

### Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08/06/2020 à 18 heures Mairie de St Sorlin d'Arves

Convocation à la réunion faite le 3 juin 2020

**PRESENTS** : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, CHARPIN Sandrine, DAUPHIN Didier, DIDIER Guy, GHABRID Karim, JOSSERAND Clara, MORELON David, NOVEL Yoann, RAMOS CAMACHO Marie

**ABSENTS** : /

Madame Clara JOSSERAND a été désignée secrétaire de séance.

#### **1/ Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3 et 34,

**Vu** le tableau des emplois de la collectivité,

#### **Monsieur le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu des besoins du service nécessitant la création d'un emploi permanent d'assistant de gestion administrative, budgétaire et comptable, il convient de renforcer les effectifs du service administratif de la collectivité.

#### **Monsieur le Maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'assistant de gestion administrative, budgétaire et comptable à temps complet 35 heures à compter du 15 septembre 2020

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'Adjoint Administratif.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de Gestion/ comptabilité ou d'expérience professionnelle dans le secteur de la gestion et la comptabilité.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire des adjoints administratifs catégorie C.

#### **Décision : 11 voix pour**

Approbation de la proposition de Monsieur le Maire : création d'un emploi d'assistant de gestion administrative, budgétaire et comptable à temps complet

Approbation de la modification du tableau des emplois,

Inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

## **2/ Recrutement d'agents contractuels saisonniers ou pour accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire propose à son conseil municipal le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités. Il propose le recrutement de :

- 1 adjoint technique contractuel du 15 juin au 28 août 2020 ayant pour principale mission : aide à l'entretien du fleurissement et des espaces verts et aide à la mise en place technique des diverses manifestations estivales, à temps complet 35 heures hebdomadaires
- 1 adjoint technique ou technicien contractuel du 15 juin au 27 novembre 2020 ayant pour principale mission l'entretien des voies et des bâtiments, la mise en place technique des diverses manifestations, tous travaux d'entretien et de réparations à temps complet 35 heures hebdomadaires
- 2 adjoints techniques du 6 juillet au 28 août 2020 ayant pour principale mission l'entretien des voies, la mise en place technique des diverses manifestations, tous travaux d'entretien à temps complet 35 heures hebdomadaires
- 1 conducteur de transport collectif du 5 juillet au 28 août à temps complet 35 heures hebdomadaires
- 1 agent d'accueil durant l'ouverture de l'église du 8 juillet 2020 au 28 août 2020 à temps non complet 21 heures hebdomadaires ayant pour principale mission l'ouverture et le gardiennage de l'église pendant les heures d'ouverture de l'église.

### **Décision : 11 voix pour**

Approbation de la liste des agents contractuels à recruter ci-dessus,  
Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour réaliser toutes les démarches administratives nécessaires aux recrutements et notamment l'appel à candidature, la signature des contrats et toutes pièces nécessaires  
Inscription des crédits correspondants au budget de la commune.

## **3/ Recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

### **Décision : 11 voix pour**

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Prévision à cette fin d'inscrire des crédits au budget.

## **4/ Servitude d'écoulement des eaux entre Cathy BALMAIN et la Commune**

Monsieur le Maire donne lecture à son conseil municipal du projet d'acte contenant constitution de servitude entre Madame Cathy BALMAIN, propriétaire du fonds servant, et la Commune, bénéficiaire de la servitude.

Cette servitude consiste en un droit de passage d'une canalisation souterraine des eaux sur la parcelle cadastrée sous le n°461, section F, lieu-dit Belluard à Saint Sorlin d'Arves.

### **Décision : 11 voix pour**

Approbation du projet d'acte contenant constitution de servitude entre Madame Cathy BALMAIN et la Commune sur la parcelle cadastrée sous le n°461, section F, lieu-dit Belluard consistant en un droit de passage de canalisation souterraine des eaux

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ledit acte et tous documents relatifs à cette affaire

## **5/ Divers**

Mise en place d'un petit train – transport collectif de personnes pour cet été : accès gratuit pour nos visiteurs et administrés.

Information sur les plans projetés du chalet point info au sommet du village.

Entretien de la voie principale :

- le ralentisseur vers la boulangerie sera atténué et un enrobé neuf réalisé,
- le ralentisseur au sommet du village (face à la résidence Les Fermes de St Sorlin) sera supprimé et des modules de ralentissement déplaçables seront installés (suppression pour les périodes hivernales afin de permettre un déneigement optimal)
- reprise de la tranchée entre le chalet les 3 lacs et l'office de tourisme et création d'un enrobé rose global
- Mise en œuvre d'un enrobé rose au lieu-dit l'Eglise (RD926)

Information sur l'adressage communal et la signalétique.

Discussion sur le fonctionnement du SIVOMA et la station d'épuration.

Discussion sur les pistes VTT.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.



